

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26/04/2016

- 2016 031 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET :

Nous devons réaliser une décision modificative au budget de la commune pour payer la mise en place du visiophone du portail de l'école primaire sur les crédits budgétaires suivants :

BUDGET COMMUNE :

Section d'investissement, dépenses :

Article 2041582 opération 202 « Mise en conformité de l'éclairage public » : - 2 000 €

Article 2158 opération 181 « gros entretien des bâtiments » : + 2000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

- 2016 032 : MISE EN PLACE D'UN INTERPHONE AU PORTAIL DE L'ECOLE PRIMAIRE :

Suite aux observations du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016, il a été décidé de revoir les prix et de redemander des devis.

Cinq devis ont été étudiés par les commissions scolaires et appel d'offres en date du 18 avril 2016.

Les cinq devis sont les suivants :

FRESNAY pour un montant de 1 507.19 € HT et pas de TVA

COCHIN Frédéric pour un montant de 1 972.30 € HT soit 2 427.30 € TTC sans serrurerie

EURL CORDIER pour un montant de 1 028.37 € HT soit 1 234.04 € TTC sans serrurerie

BONNEAU Cyrille pour un montant de 1 495.81 € HT soit 1 804.97 € TTC

SN MOUNIER pour un montant de 1 760.55€ HT soit 2 112.66 € TTC

Après avoir voté à mains levées (13 voix pour et 1 abstention), le Conseil Municipal décide de choisir le devis de l'entreprise BONNEAU pour un montant de 1 495.81 € HT sur les crédits de l'opération 181.

- 2016 033 : MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE :

Suite aux observations du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016, il a été décidé de revoir le leasing ou l'achat pour la classe mobile.

Les devis ont été étudiés par les commissions scolaires et appel d'offres en date du 18 avril 2016 qui ont donné un avis défavorable sur la classe mobile des 9 ordinateurs et un avis favorable pour les vidéoprojecteurs et pour l'ordinateur portable de direction.

Les deux devis sont les suivants :

Description des achats et des remplacements :

2 TBI dont 1 pour la classe élémentaire et 1 pour la classe maternelle, 1 ordinateur de direction, 1 batterie PC portable classe mobile maternelle, 1 classe mobile de 9 ordinateurs en primaire.

FEPP Pro Informatique : - 2 vidéoprojecteurs pour TBI + pose pour un montant de 4 696.67 € HT soit 5 636.00TTC.
- 1 ordinateur portable de direction + souris + sacoche + antivirus pour un montant 681,55 € HT soit 817,86 € TTC.
- 1 batterie PC portable classe mobile maternelle pour un montant de 149,17 € HT soit 179,00 € TTC.
- 1 classe mobile de 9 ordinateurs pour un montant de 4 582,50 € HT soit 5 499,00 € TTC ou à la location LOA soit un financement sur 36 mois + 1 mois en cas de rachat du matériel en fin de mois 149,00 € HT soit 178,80 € TTC.

- Motiv' Solutions : - 2 vidéoprojecteurs pour TBI + pose pour un montant de 2 400,00 € HT soit 2 916,00 TTC. 2
- 1 ordinateur de direction + souris + sacoche + antivirus pour un montant 533,18 € HT soit 639,82 € TTC.
 - 1 batterie PC portable classe mobile maternelle pour un montant de 112,00 € HT soit 134,40 € TTC. (offerte)
 - 1 classe mobile de 9 ordinateurs pour les élémentaires pour un montant de 3 645,00 € HT soit 4 410,00 € TTC ou à la location LOA soit un financement sur 36 mois 131,12 € HT soit 157,34 € TTC :

Après avoir voté à mains levées, le Conseil Municipal décide d'acheter à Motiv' Solutions :

- 2 vidéoprojecteurs pour TBI + pose pour un montant de 2 400,00 € HT soit 2 916,00 TTC (par **13 voix pour et 1 abstention**) qui seront réglés en fonctionnement.

- 1 ordinateur portable de direction + souris + sacoche + antivirus pour un montant 533,18 € HT soit 639,82 € TTC. (par **11 voix pour et 3 contre**) et qui sera réglé sur les crédits de l'opération 135.

Pour la classe mobile de 9 ordinateurs pour les élémentaires d'un montant de 3 645.00 € HT soit 4 410.00 € TTC ou à la location LOA soit un financement sur 36 mois 131,12 € HT soit 157,34 € TTC, le Conseil Municipal décide après avoir voté à mains levées de sursoir la décision (**13 voix pour et 1 contre**).

Le Conseil Municipal décide et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaire et signer tous les documents s'y afférents pour :

- demander à l'école la rétrocession pour l'euro symbolique du TBI de la maternelle pour pouvoir réaliser les travaux.
- faire une convention de mise à disposition auprès de Madame la Directrice pour l'ordinateur portable.

- 2016 034 : OCTROI DES SUBVENTIONS POUR 2016 :

La commission Sport et Loisirs et Vie Associative propose les montants suivants pour les subventions pour l'année 2016 :

NOM DE L'ASSOCIATION	2015	2016 Proposition Commission Sports-Loisirs- vie associative	2016
ANCIENS AFN	160		
ANCIENS COMBATTANTS	160		
ASSAD	50	0	
AS VILLEDOMER	180	180	180
ASSIETTE ECO	350	300	300
CFA Joué les Tours	0	405	405
CFA Sorigny		45	45
COMITE DES FETES	540	500	500
COOPERATIVE SCOLAIRE	2835	2835	2835
CRAB CR	0		
FLEUR DE L' AGE	450		
GYMNASTIQUE USR	135	50	50

HBCR			
KARATE CR	90	90	90
LOISIRS AUZOUERIENS	300	390	390
MJC CR	180	180	180
PARENTS D'ELEVES	405	400	400
ROLLER	270		
SECOURS POPULAIRE	45	90	90
TCVA (Tennis Club Villedomer Auzouer)	400		400
TWIRLING CR	90	90	90
USR ATHLE-CROSS	130		
USR BADMINTON	135	100	100
USR CYCLISME	50		
USR TENNIS DE TABLE	50	50	50
TOTAL	7 055	5 705	5705

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'octroi des subventions pour 2016 aux associations qui en ont fait la demande.

- 2016 035 : PARTICIPATION DES PARENTS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2016-2017:

Le Syndicat de transports scolaires du Castelrenaudais a fixé à 150,00 € la somme qui sera réclamée à la Commune par élève transporté pour la prochaine année scolaire 2016-2017.

Après avoir voté à l'unanimité :

Le Conseil Municipal fixe à 150 € la contribution des parents au transport des enfants qui fréquentent l'école de la commune.

Le recouvrement de cette somme sera demandé en une seule fois avant le 15 juillet 2016 et validera l'inscription au bus pour l'année scolaire 2016-2017.

Si le paiement par les familles n'est pas effectué, l'inscription ne sera pas validée et l'enfant ne pourra pas prendre le bus.

- 2016 036 : PARTICIPATION DES PARENTS POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2016-2017 :

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité, décide de ne pas changer ses tarifs pour la garderie périscolaire, et cela à compter du 1er septembre 2016 (pour l'année 2016-2017).

Dès 16h30, le tarif appliqué sera :

- Un forfait minimum mensuel de 14 € pour une utilisation de 0h à 5 heures de garderie.
- Au-delà de 5 heures : 0,70 € le quart d'heure sans le forfait. (tout quart d'heure entamé est dû).

Le Conseil Municipal approuve les tarifs pour 2016-2017.

- 2016 037 : FIXATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES :

Vu la délibération en date du 23 mai 2013 fixant la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public pour le stationnement du distributeur de baguettes pour un montant de 180 € par an ;

Vu une utilisation 7/7 jours (sauf pendant certaines vacances) ;

le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter la redevance annuelle qui est fixée à 200 € pour l'année 2016 avec un recouvrement au 1er juillet 2016.

- 2016 038 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE STAGIAIRE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en application de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer 1 poste d'adjoint technique à temps complet, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien.

- Que cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures

- Que ces emplois seront pourvus en application du décret n°2006-1691 en date du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Monsieur le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint technique à raison de 35 heures semaine.

Le Conseil Municipal décide : après avoir voté à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique à raison de 35/35ème à compter du 1er juin 2016

- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées du décret n°2006-1691 en date du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- d'inscrire les sommes nécessaires au budget, chapitre 12, article 6411

- 2016 039 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE PROPRIETAIRE POUR L'ASSOCIATION FONCIERE :

Le Conseil Municipal avait désigné lors de sa séance en date du 19 juin 2014 comme représentants des propriétaires au Bureau de l'Association Foncière :

Mrs Jean-Paul COSNIER, Roger GANIER, Jérôme REBOUSSIN.

Suite à la démission de Monsieur Jean Paul COSNIER au sein du bureau de l'Association Foncière, celui-ci sera remplacé par Monsieur Michel DE LA TULLAYE.

Après avoir voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne comme nouveau représentant des propriétaires Monsieur Michel DE LA TULLAYE.

- 2016 040 : APPROBATION DU PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU CASTELRENAUDAIS ET DE LA PRISE DE COMPETENCE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire d'Auzouer en Touraine, donne lecture du rapport suivant :

Il est indiqué que Conseil Syndical du Syndicat intercommunal des transports scolaires du Castelrenaudais a approuvé, le 31 mars 2016, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés, l'approbation de sa dissolution.

Chacun des membres du Syndicat doit maintenant se prononcer sur ce sujet, en application de l'article L. 5212-33 du CGCT précisant que ce dernier peut être dissous sur la demande motivée de la majorité de ses membres par arrêté du représentant de l'Etat.

Cette proposition est motivée par un souci de cohérence et de simplification de l'action territoriale et dans la perspective d'une prise compétence « transports scolaires » par la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

La dissolution du Syndicat permettra la prise de compétence « transports scolaires » par la Communauté de Communes du Castelrenaudais, qui pourra alors devenir organisateur délégué des transports scolaires (AO2), par

délégation du Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Monsieur Le Maire rappelle que le syndicat gère actuellement, le transport des élèves relevant du même périmètre que celui de la Communauté de Communes du Castelrenaudais (plus deux autres communes : Authon et Neuillé-le-Lierre). Il est précisé par ailleurs que la desserte de ces deux communes pourra être maintenue par voie conventionnelle.

Considérant la nécessité de simplifier l'action publique et de rationaliser les moyens ;
Vu l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la dissolution du Syndicat intercommunal des transports scolaires du Castelrenaudais à la date du 31 août 2016,
- **EMET** un avis favorable à la prise de compétence "Transport Scolaire" par la Communauté de Communes de Castelrenaudais à compter du 1er septembre 2016,
- **SOLLICITE** M. Le Préfet d'Indre-et-Loire pour accompagner la mise en oeuvre de cette décision.

- 2016 041 : LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DU 11 NOVEMBRE :

La commune d'Auzouer en Touraine a décidé de réaliser les travaux d'aménagement dans la rue du 11 Novembre. Ces travaux se décomposent en 2 lots :

- Lot 1: Voirie
- Lot 2 : Signalisation et peinture horizontale

Pour le lot 1, 4 entreprises vont être consultées
Pour le lot 2, 2 entreprises vont être consultées.

La date limite des dépôts est fixée au mercredi 18 mai 2016 à 12h00 en Mairie.

- 2016 042 : ASSURANCE DU PERSONNEL 2016 : APPEL DE COTISATIONS COMPLEMENTAIRES :
CIGAC (une filiale de GROUPAMA) a réactualisé son appel à cotisation pour l'année 2015 et 2016 concernant l'assurance statutaire du personnel.

Le coût supplémentaire pour l'assurance statutaire s'élève à 2 176.32€ TTC.

Le Conseil Municipal accepte de régler ce montant supplémentaire à l'article 6455 pour l'année 2015 et 2016.

QUESTIONS DIVERSES :

- QUESTIONS DES REPRESENTANTS PARENTS D'ELEVES :

Monsieur le Maire donne lecture des trois courriers de la Présidente des Parents d'élèves et donne les réponses aux questions posées :

1- Absence du Maire

Celui-ci est remplacé par la 1ère adjointe. Les décisions sont discutées en Conseil Municipal. La suite de son absence est de le remplacer au mieux et de faire fonctionner la commune avec les adjoints et les secrétaires.

2- Les TAP

La subvention attribuée par l'Etat est de 32 000.00 € à ce jour pour la mise en place des 4j1/2 et notamment pour financer les TAP non obligatoires.

A quoi a servi cette subvention ?

A participer aux frais engendrés, à payer quelques aménagements, à aider le milieu scolaire, ce qui n'aurait pas été possible, (subvention voyage, subvention fournitures, achat et renouvellement de l'informatique, réparation des TBI).

Activités des TAP, foot en salle bridge, lecture, tricot, scrabble, volley-ball. Pour la rentrée 2017 nous recherchons d'autres activités et bénévoles.

Le bilan de l'année écoulée est satisfaisant, tant de la fréquentation que de la qualité. Toute idée est bonne à prendre et à étudier suivant le coût.

3- La garderie

La commune est dans la fourchette moyenne supérieure pour le prix mais la qualité est de rigueur. Le tarif a été fixé par le Conseil Municipal. Pour la rentrée 2016 le tarif est inchangé. Le forfait mensuel de 14 € pour 0h à 5h ne sera pas supprimé. Le taux moyen d'occupation est de 40 enfants. La garderie occasionnelle se pratique déjà sur demande par téléphone ou mail 48h à l'avance en Mairie. Je pense que nous ne pratiquons pas une garderie dissuasive.

4- Réponses

La réponse aux questions posées au Conseil Municipal du 29 mars a été faite verbalement par la première adjointe. Elle a omis de le faire figurer au compte rendu par manque d'habitude.

5- Devis

Les devis pour l'achat du visiophone et du matériel informatique ont été présentés en Conseil Municipal du 26 avril

• visiophone: BONNEAU Cyrille : 1 804.90 € TTC

• ordinateur portable: 639.82 € TTC

• réparation des 2 TBI : 2 916.00 € TTC

• batterie pour classe mobile : offerte

L'achat de la classe mobile d'un montant de 4 410.00€ TTC n'a pas été retenu. Le Conseil Municipal demande à surseoir moins une abstention.

6- Les dépenses effectuées pour l'école

2015	Remplacement du sol de la cour maternelle	1 500.00€	
	Remplacement de 2 portes en primaires	5 500.00€	
	Photocopieur couleur	1 500.00€	
	Subvention fournitures	9 000.00€	
	Subvention voyage	2 200.00€	
	Subvention coopérative scolaire	2 800.00€	
	Surcoût mise en place des 4j1/2		
	Mercredi après-midi	3 600.00€	
	Repas et gouters	2 700.00€	
	ALSH		
	Petites vacances et centre aéré	5 500.00€	31 600.00€

2016	Remplacement de 2 portes en primaires	5 500.00€	
	Subvention voyage	2 200.00€	
	Subvention coopérative scolaire	2 800.00€	
	Subvention fournitures	9 000.00€	
	Visiophone	2 000.00€	
	TBI	2 900.00€	
	Ordinateur portable	700.00€	
	Chaises	2 400.00€	

	Surcoût mise en place des 4j1/2		
	Mercredi après-midi	3 600.00€	
	Repas et gouters	2 700.00€	

	ALSH		
	Petites vacances et centre aéré	5 500.00€	3 1200.00€

- INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- la journée du 13 juillet : consultation des traiteurs et organisation de la journée,

- le feu d'artifice : reprise du feu d'artifice de l'année dernière auprès de Pyro concept,

- le cambriolage de la Mairie et de l'école Le Boulay,

Intervention de Fabien HOUZE :

Il présente le prochain flash info et le forum des entreprises qui aura lieu le samedi 30 avril 2016 au Collège André Bauchant.

Intervention de Jean-Marc BRETON :

Il évoque l'organisation de la randonnée du 1er Mai, de la restauration du midi et de la brocante.

Intervention de Pierre PAPIN:

Il présente la journée sur les produits phytosanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 26 mai 2016 à 20h00.**